

**Sujet :** Situation sociale à Saint-Josse-ten-Noode : premier bilan des exclusions du chômage et impact financier pour la commune

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

La réforme de l'assurance chômage issue de la coalition Arizona, entrée en vigueur le 1er janvier 2026, génère un transfert de charges massif vers les CPAS bruxellois. À Saint-Josse-ten-Noode, commune dont la population est la plus pauvre de Belgique avec 33 % de sa population sous le seuil de pauvreté et un revenu médian de 20.815 euros, cet impact est structurellement disproportionné.

Il nous revient que, fin avril, près de 450 à 500 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2026, la plupart aboutissant sur l'attribution d'aides aux demandeurs, ceux-ci représentant près de 50% de celles et ceux ayant perdu leur accès au chômage. Ce taux est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale (20,1 %, ONEM/SPP-IS, mars 2026) et correspond au taux extrême documenté pour les communes bruxelloises les plus exposées tel que rapporté par Brulocalis.

Ce chiffre s'explique par la concentration sur le territoire tennodois de personnes avec un profil le plus éloigné de l'emploi dont la perte du chômage a eu lieu lors de la première vague d'exclusion : chômeurs de plus de 20 ans, bénéficiaires d'allocations d'insertion en situation de grande précarité, sans ressources alternatives. Chez ces personnes, le non-recours à l'aide sociale est quasi nul, l'éligibilité quasi universelle.

Or, les vagues 2 (mars 2026 : ~12.400 personnes à Bruxelles), 3 (avril 2026 : ~11.800) et 4 (juillet 2026 : ~6.500) sont a priori toujours en cours de traitement, avec des volumes respectivement 2 à 3 fois supérieurs à la première vague. La Fédération des CPAS bruxellois projette un taux de transfert vers les CPAS de 60 % pour l'ensemble des exclusions bruxelloises, soit 24.465 personnes au total sur 40.775.

Le budget 2025, base des 12èmes provisoires sous lesquels la commune opère actuellement, fixe la dotation communale au CPAS à 16.249.530 €, soit environ un huitième des dépenses totales communales (123,7 M€). Les plans pluriannuels prévoient une réduction de cette dotation de 16.524.373 € en 2025 à 15.839.650 € en 2027, en contresens absolu avec l'explosion des charges résultant de la réforme de la coalition Arizona.

Sur la base du RIS moyen situé autour de 1.350 €/mois et d'une part communale de 30 %, les 450-500 nouveaux bénéficiaires issus de la seule première vague génèrent entre 2,25 et 2,5 millions d'euros de charge annuelle nette supplémentaire pour la commune de Saint Josse, avant même les vagues suivantes. La Revue Politique (avril 2026) signale un déficit déjà documenté de 60 millions d'euros pour l'ensemble des CPAS belges au stade de la première vague. Saint-Josse, sans aucune marge fiscale propre du fait de votre incurie, M. le Bourgmestre, doit-on le rappeler, ne peut absorber ce choc.

Je souhaiterais donc obtenir réponse aux questions suivantes :

- Quel est le nombre précis de nouveaux dossiers RIS ouverts au CPAS depuis janvier 2026, ventilé par vague d'exclusion, et quelle est la trajectoire prévisionnelle pour les vagues 3 et 4 attendues en avril et juillet 2026 ? Quels montants, sur une base annuelle, cela représente-t-il pour la commune ?
- Face à l'écart entre la dotation communale prévue au CPAS et la charge réelle issue de la réforme de la coalition Arizona, quelles mesures budgétaires d'urgence le Collège envisage-t-il, notamment au regard des contraintes du plan de gestion financier
- Le Collège a-t-il interpellé le gouvernement fédéral quant à l'insuffisance de la compensation prévue (60 M€ de déficit national identifié dès la première vague) et, dans l'affirmative, quelles démarches ont-elles été entreprises et avec quels résultats à ce stade ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire